

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-10.250-0060857.2023.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom JEANJEAN SAS Adresse 1 PLACE POULET MALASSIS 61000 Alençon Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10) Adresse 1 Place Zaha Hadid , 92400, Courbevoie Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques • (e) Aliments pour animaux Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 10 août 2023 16:52:29 +0200 CEST Lieu Courbevoie (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 11/07/2023 au 31/03/2025		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Aliments pour animaux de ferme - Tourteaux de chanvre	Biologique
	Autres produits alimentaires - Duo lentille vertes quinoa	Biologique
	Autres produits alimentaires - Pois cassés	Biologique
	Autres produits alimentaires - Pois chiches	Biologique
	Condiments et assaisonnements - Basilic	Biologique
	Condiments et assaisonnements - Curry indien	Biologique
	Condiments et assaisonnements - Mélange de fines herbes	Biologique
	Condiments et assaisonnements - Mélange de légumes déshydratés	Biologique
	Huiles et graisses d'origine végétale et animale - Huile de Chanvre	Biologique
	Pâtes alimentaires et couscous - Pâtes alimentaires : Pâtes à l'engrain, Pâtes nature (Epeautre & blé des Pharaons), Pâtes Sarrasin, Pâtes Chanvre/Epeautre, Pâtes Saveurs : Tomate/Basilic, Citron/ Gingembre, Curry Indien, Ail/Persil, Orange/Romarin, Carotte/Poireau/Betterave, Châtaigne	Biologique
	Produits de la meunerie - Boulgour de blé des Pharaons	Biologique
	Produits de la meunerie - Boulgour de blé dur	Biologique
	Produits de la meunerie - Boulgour de petit Epeautre	Biologique
Produits de la meunerie - Farine de Chanvre	Biologique	
Produits de la meunerie - Farine de Chanvre, Farine de blé tendre, Farine de grand épeautre, Farine de petit épeautre, Farine de sarrasin, Farine de blé des pharaons, Farine de blé dur	Biologique	
Produits de la meunerie - Graines de Chanvre	Biologique	
Produits de la meunerie - Protéines de chanvre	Biologique	
Produits de la meunerie - Semoule de blé dur	Biologique	
Produits de la meunerie - Semoule fine de blé des Pharaons	Biologique	
Produits de la meunerie - Sons : blé tendre, blé dur, grand épeautre, blé des Pharaons, petit épeautre, sarrasin	Biologique	
Produits du travail des grains, amidons et produits amylacés - Brisures et écarts de triage de pois	Biologique	
Produits du travail des grains, amidons et produits amylacés - Lentillons, Lentilles beluga, Duo lentillons/lentille beluga	Biologique	
Produits du travail des grains, amidons et produits amylacés - Petit épeautre	Biologique	
Produits du travail des grains, amidons et produits amylacés - Quinoa	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC		
Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf		